

LA MOTTE DE STRIHOUX

Communication de M. Jean GODET.

Vers le milieu du douzième siècle, Hughes I^{er}, seigneur d'Enghien, vassal de Baudouin, comte de Hainaut, crut bon, dans on ne sait quel obscur dessein, de faire hommage de son domaine au duc de Brabant, Godefroid le Barbu. Ce ne fut évidemment pas du goût de Baudouin qui vint assiéger le château d'Enghien, s'en empara et contraignit Hughes à se remettre sous sa dépendance. « Il y a apparence, dit le vieil historien Pierre Colins, qu'en ce siège fut ruiné un lieu de plaisance, que le dit Seigneur (d'Enghien) avoit au bois de Stryhout proche des prairies, jadis viviers, nommez Auwe viuoy (ou biuoy) duquel lieu se voient encor les ruines » (1).

Or, sur le territoire de la commune de Petit-Enghien, dans le bois de Strihoux (ou d'Estrihout, comme on disait au XVII^e siècle), se trouve une grande « motte » de terre dont la hauteur est de dix bons mètres et le tour, à la base, de 130 mètres environ.

Elle s'élève dans le carré forestier n° 21, au lieu dit « L'Ermitage » (2), à proximité d'un grand sapin; cet arbre se voit d'ailleurs très bien du petit chemin de terre qui longe un des côtés du carré.

Le monticule, au pourtour plus ou moins elliptique, se confond avec les arbres et ce d'autant mieux, remarquons-le, qu'il est entièrement recouvert de végétation, celle-ci se montrant même çà et là arborescente; c'est dire qu'il faut en être assez près pour le distinguer nettement. Presqu'au centre du sommet du tertre existe une dépression, autrement dit « un trou ».

(1) Histoire des choses plus mémorables advenues depuis l'an onze cens XXX jusques a nostre siecle digerées selon le temps et ordre qu'on dominé les Seigneurs d'Enghien, etc... par Pierre Colins, Chevalier et Seigneur d'Heetfelde, Tournay, 1643, p. 11. Dans la première édition de l'ouvrage de Colins, imprimée à Mons en 1629, ce n'est pas Hughes I^{er} mais Englebert d'Enghien qui fait hommage de son domaine au duc de Brabant.

(2) situé lui-même dans la partie du bois appelé « Vieux Risou ».

Formant marécage par endroits, un ruisseau entoure complètement la motte de Strihoux. Ses eaux passent sous le chemin de terre qui longe le carré forestier. A l'un des orifices du conduit souterrain, nous avons remarqué un assemblage de briques anciennes qui nous ont semblé avoir été jointes, ainsi que cela se pratiquait dans le temps, avec un mortier fait de farine de seigle.

Au bord du ruisseau, près du chemin de terre, nous avons également trouvé quelques-unes de ces mêmes vieilles briques gisant à fleur de sol.

La motte a, sans conteste, été édiflée jadis par la main de l'homme. On ne peut d'ailleurs la confondre avec aucune des autres élévations disséminées dans le bois ; son caractère artificiel se décelle en effet dès le premier abord.

De plus — cela va de soi — le tertre de Strihoux a certainement dû être élevé dans un but bien défini. L'on peut avant tout se demander s'il ne s'agit pas d'une de ces mottes de défense que l'on édifia au temps où les Normands envahissaient nos contrées ?

L'un de ces tertres artificiels existe encore à Hoves, derrière l'église. Des fouilles qui y ont été faites ont révélé la présence, à une certaine profondeur, de fragments de bois calciné, ce qui tendrait à prouver que le monticule hovois, à l'époque des invasions normandes, aurait supporté une construction défensive en bois. Si la motte de Strihoux est aussi ancienne que celle de Hoves — ce n'est évidemment là que simple supposition — sans doute servit-elle également de base à quelque « château » de bois (1).

D'après une tradition orale ayant cours chez quelques personnes habitant près du Strihoux, il y aurait eu jadis un « château-fort » sur la motte. Ceci nous amène à émettre une seconde hypothèse quant à l'origine et à la destination de ce tertre. N'est-il pas moins ancien que celui de Hoves ? En ce cas, ne fut-il pas élevé pour servir de base à ce que Pierre Colins appelle « un lieu de plaisance », autrement dit quelque bâtisse dont nous allons essayer de définir le caractère.

(1) Indiquons encore en passant que E. Rahir, directeur du Service des fouilles de l'Etat (Musée royal du Cinquantenaire) est l'auteur d'un volume intitulé « Vingt-cinq années de Recherches, de Restaurations et de Reconstitutions » (Bruxelles, 1928). Dans la « Liste des enquêtes, recherches sommaires, etc... de 1903 à 1928 », liste qui termine le volume, figure cette simple mention : « Petit-Enghien, 1906. Examen d'un ouvrage de terre (romain ?) » (p. XIII de l'Annexe).

Il est regrettable que le travail de E. Rahir ne nous apprenne rien de plus à ce sujet : lieu précis, description, éventuellement vestiges mis à jour au cours d'une fouille et peut-être romains ? etc...

Si l'ouvrage n'est pas romain, peut-être s'agit-il de la « Motte de Strihoux » ?

En admettant un instant notre nouvelle supposition, ne peut-on se demander si ce « lieu de plaisance » n'était pas tout simplement une sorte de petit pavillon de chasse fortifié juché au sommet de la motte. La partie du ruisseau qui entoure le monticule pourrait très bien alors avoir été un large fossé, plus au moins profond.

Pierre Colins, on l'aura remarqué, indique que le « lieu de plaisance » était proche de prairies qui avaient remplacé d'anciens viviers, sans doute depuis longtemps comblés. La motte n'étant pas tellement éloignée de la partie de la lisière du bois où, à l'époque qui vit paraître l'ouvrage de notre auteur, pouvaient s'étendre plusieurs pâturages, cette assertion du vieil historien des seigneurs d'Enghien ne semble donc point en contradiction avec l'hypothèse qui place l'antique construction au sommet du monticule.

Nous avons entendu dire que dans le premier tiers de ce siècle la motte, alors truffée de trous de lapin, montrait encore extérieurement quelques faibles traces d'une vieille construction. On y voyait entre autres, paraît-il, certaines empreintes probablement laissées par les marches de ce qui avait dû être un escalier de pierre. Mais voici d'intéressantes précisions qu'a bien voulu nous fournir M. l'abbé Emile Torfs ; elles ont trait aux quelques vestiges encore existants.

La motte de Strihoux a été examinée et même partiellement fouillée par l'abbé Emile Torfs lui-même. Celui-ci a pu constater qu'elle recèle des restes de fondations de même que les ruines d'une cave qui s'est effondrée. Le « trou » qui existe au sommet du tertre a été provoqué par l'écroulement de la voûte de cette cave ; rien au dehors ne laisse d'ailleurs soupçonner la présence de ces ruines.

La cave était en briques. L'abbé Torfs a trouvé aussi « des morceaux de pierre verdâtre (arcose de Tubize) et des carreaux de pavement vernis (sans dessin, employés du XI^e au XVI^e siècle) ».

Selon le même ecclésiastique, il est probable que « la maison de plaisance » bâtie sur la motte était en pierre et en briques jusqu'à 1 m. ou 1 m. 25 de haut et tout le reste en torchis (1).

Il est certain qu'après le siège d'Enghien par Baudouin, comte de Hainaut (12^e siècle) l'édifice qui se trouvait sur la motte fut relevé de ses ruines. On en trouve la preuve dans le fait suivant. En 1234, Jean Dumont, chevalier, fit don de dix bonniers de terre à l'abbaye de Bellingen. Cet acte fut approuvé par Engelbert II d'Enghien, fils d'Hughes I^{er}. Or le lieu où fut donnée cette approbation est désigné par ces mots (c'est le seigneur d'Enghien qui parle) : « domus mea de Strihoux » (2). Le seigneur disposait-il, au Strihoux, d'autre demeure ? On n'en a point trouvé trace.

(1) On trouve encore de telles constructions en Pologne et en Ukraine.

(2) « ma demeure de Strihoux ».

Jusqu'à sa destruction lors du siège d'Enghien — et cette destruction même le prouve — la maison sur la motte fut en réalité un poste avancé du château d'Enghien. C'était donc une sorte de fortin. Sans doute pouvait-il aussi servir de maison de plaisance puisqu'au 12^e siècle les seigneurs d'Enghien y séjournèrent de temps à autre.

Il est permis de croire que le fossé protégeant la « maison sur la motte » ne pouvait être franchi, tout au moins jusqu'à la destruction de cette dernière au 12^e siècle, qu'au moyen d'un unique pont-levis. Il était possible d'inonder les abords du « fortin » ; l'endroit, comme nous l'avons dit, est d'ailleurs marécageux.

L'abbé Torfs a relevé des traces d'un pont de bois à quelques pas de la motte mais il nous paraît évident qu'il ne s'agit pas de celles de l'ancien pont-levis.

Le cabaret à l'enseigne « Maison des voleurs », connu aussi sous l'appellation familière « A Maria Carlouche », est situé à la lisière du bois. C'est de là que part un chemin de terre, légèrement en pente et qui s'enfonce en pleine futaie. Pour atteindre la motte, c'est ce chemin qu'il faut d'abord emprunter, puis, à main gauche, s'engager dans le deuxième chemin qui donne dans celui que l'on vient de suivre. Après avoir fait alors une centaine de mètres et longé ainsi un des côtés du carré n° 21, on arrivera à peu près à la hauteur du monticule que l'on doit découvrir sur la droite.

Il y aurait, nous a-t-on dit, un souterrain partant de la motte et aboutissant au cabaret. Ce souterrain serait aujourd'hui impraticable.

De plus, on nous a affirmé qu'il n'y a pas bien longtemps, en creusant un puits près de ce même cabaret, le sol s'effondra à un ou deux mètres de ce puits. Dans la profonde excavation ainsi produite, en apparut une autre dont l'entrée laissa voir un morceau de voûte faite de briques paraissant fort anciennes. Était-ce la sortie de ce fameux souterrain ? A présent, il n'y a plus là aucune trace apparente de ce bouleversement du sol.

« Maison des voleurs » peut paraître une appellation peu flatteuse. Pourquoi le « café » déjà cité est-il à cette enseigne ? Ce serait, nous a dit un habitant du village, parce qu'une bande de voleurs qui exerçait ses méfaits dans la campagne environnante se réunissait naguère en ce lieu écarté. En réalité, la dénomination « Maison des voleurs » nous vient de la prison pour délits forestiers qui s'éleva jadis en cet endroit. Vraisemblablement, l'effondrement dont il vient d'être question fut celui de la voûte de caves ou de cachots. S'il s'agit de caves, celles-ci dépendaient sans doute du logis du géôlier.

Qu'il y ait ou non un souterrain reliant la motte au lieu dit « Maison des voleurs », il nous paraît à peu près certain, en tout

câs, que la prison disparue relevait des possesseurs du « château » situé sur la motte, les seigneurs d'Enghien.

On nous a assuré qu'on voyait encore au siècle dernier, tout autour de l'endroit précis où se produisit l'effondrement dû au creusement du puits, plusieurs petites huttes de terre au toit de paille, ce qui certainement ne devait pas manquer d'un réel pittoresque.

D'après l'Etat général du diocèse de Cambrai en l'an 1716 (1), il y avait à cette date dans la région d'Enghien deux « solitudes » (ou ermitages), chacune d'elles occupées par un « ermite » que l'on peut supposer avoir été quelque vieux religieux. L'une des solitudes était à Hérinnes. L'autre, sans plus de précision, est mentionnée dans l'Etat général comme se trouvant alors près d'Enghien.

Puisque le lieu où l'on voit la motte est connu sous le nom de « L'Ermitage » n'est-il point possible, sinon probable, que ce soit précisément sur cette motte que s'élevait naguère l'ermitage qui dans l'Etat général est simplement mentionné comme existant près d'Enghien ? A supposer un instant qu'il en ait réellement été ainsi, la « solitude » aurait alors été construite à l'emplacement exact où fut le « lieu de plaisance » dont Pierre Colins connut encore les ruines.

Mais peut-être n'y eut-il jamais d'ermite dans le bois de Strihoux ? Les ruines de la motte auront pu faire travailler l'imagination des bonnes gens qui ne connurent pas ces vestiges mais en entendirent parler. Pour eux, vivre en plein bois ne pouvait être le fait que de quelque pieux ermite. Un ermitage légendaire en serait né.

On vient de le voir, nous n'avons pas cru pouvoir nous charger de répondre catégoriquement aux questions que nous venons de soulever, si ce n'est par de simples suppositions. En fait, nous nous sommes bornés à consigner les données d'un petit problème d'histoire locale que de plus compétents ou de plus heureux que nous pourront peut-être résoudre un jour à la lumière de quelque vieux document inconnu à l'auteur de ces lignes ; c'est du moins ce qu'il espère.

(1) Codex n° 115 du Séminaire de Tournai.

